

Cession au profit de la SEDD d'un délaissé de terrain 17 rue Claude Pouillet

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le programme de construction de la ZAC Pasteur prévoit, notamment, la mise à l'alignement de l'immeuble situé 17 rue Claude Pouillet, le seul à être aujourd'hui implanté en retrait de l'alignement général des façades de cette rue.

En conséquence, la Ville de Besançon souhaite céder la partie ayant fait l'objet d'un déclassement (délibération du Conseil Municipal du 26/06/02) à la SEDD, concessionnaire de l'opération, chargée de la gestion du foncier.

Cette transaction doit permettre à terme après démolition du bâtiment existant, la reconstruction au nouvel alignement.

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- cession à la SEDD de la parcelle cadastrée section AW n° 120 d'une surface de 15 m² au prix de 20 € le m² correspondant à l'estimation des Services Fiscaux,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette parcelle est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro RUE25-056.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énumérées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD, M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 avril 2006.